



Ponteilla-Nyls
Cultivons l'avenir

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

MARCHE DE LA PROCEDURE ADAPTEE – 66300 PONTEILLA CONTRATS DE MAINTENANCE-66300 PONTEILLA

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS

Rue du Conflent

66 300 PONTEILLA

Tél. 04-68-53-06-70

Mode de passation : Procédure adaptée

Objet du marché :

CONTRATS DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS TYPES P.A.C

Le prestataire assurera une visite annuelle de contrôle technique sur les équipements désignés après la visite obligatoire des différents bâtiments ci-dessous .

1/ mairie

2/foyer rural

3/école GAUDI

4/siège du rugby

5/cantine primaire + la salle d'informatique au 1er étage ONCLE JULES

Les visites seront effectuées par un personnel qualifié et programmées au cours du (des) mois suivant (s).

ELLES COMPORTERONT LES OPERATIONS DESIGNEES CI-DESSOUS:

- a/ Vérification et contrôle général des unités intérieure (s) et extérieure (s)
- b/ Vérification des fixations et supports
- c/ Vérification du circuit frigorifique
- d/ Détection des fuites éventuelles de fluide frigorigène et appoint s'il y a lieu
- e/ Vérification de la bonne marche des sécurités de (s) régulation (s) et des automatismes
- f/ Nettoyage du (des) filtre (s) de (s) unité (s) intérieure (s)
- g/ Dépoussiérage et nettoyage des unités intérieure (s) et extérieure (s)
- h/ Vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur
- i/ Vérification de l'écoulement des eaux de condensas, désinfection et nettoyage des bacs à condensas et des siphons.
- J/ Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite
- k/ Établissement d'un rapport de visite ,incluant les travaux réalisés ,les réponses aux éventuelles remarques du client ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

l/En outre ,les risques éventuels ,qui pourraient découler des interventions du prestataire et qui relèveraient directement de sa responsabilité , sont couverts par une assurance professionnelle.

INTERVENTION SUR APPEL:

En cas de panne ,le prestataire s'engage à intervenir pendant les heures ouvrables , sur un simple appel téléphonique du client .

Dans un délai de 4h ouvrées .

Le coût de ces interventions fera l'objet d'une facturation complémentaire après accord du client sur acceptation d'un devis .

Date limite de réception des candidatures :Lundi 31 Août 2017 à 17 heures

Les plis seront envoyés en recommandé ou déposés contre récépissé à :

Monsieur le Maire

Rue du Conflent

66 300 PONTEILLA

VISITE DES BATIMENTS OBLIGATOIRE

Critères attribution conformément à l'art. 53 du CMP:

1. Compétences
2. Références et moyens
3. Délais
4. Prix

Contacts:

Pour tout renseignement d'ordre administratif :

Monsieur Nicolas PUNTUNET,DGS:dgs@mairie-ponteilla-nyls.fr ou

Madame Dolorès PECH adjointe au DGS:dolores.pech@mairie-ponteilla-nyls.f

Pour tout renseignement d'ordre technique

Monsieur José-Manuel NAVARRO – Tél. 06-44-26-74-17

Date d'envoi à la publication: Le 6 Juillet 2017

Fait à Ponteilla, le 5 juillet 2017

Le Maire,
Rolland THUBERT



Mairie de Ponteilla-Nyls